



Le 18 octobre 2002

AUX : Participants agréés
Responsables de contrats d'option
Négociateurs d'options
Responsables de contrats à terme
Négociateurs de contrats à terme
Détenteurs de permis restreint de négociation
Détenteurs de Manuel des Règles et Politiques

**CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE
TROIS MOIS (BAX)**

NÉGOCIATION À UN DEMI-POINT DE BASE

Suite à la circulaire 144-2002 et 146-2002, veuillez noter qu'à compter du lundi 21 octobre 2002, la négociation à un demi-point de base pour le contrat BAX entrera en vigueur et s'appliquera aux trois (3) mois immédiats inscrits à la cote, incluant les échéances rapprochées («serials»). Ainsi, à compter du 21 octobre 2002 les contrats BAX novembre 2002, décembre 2002 et janvier 2003 se négocieront sur la base d'une unité de fluctuation minimale des prix d'un demi-point de base. Les transactions basées sur des stratégies comme les combinaisons et les opérations mixtes («spreads») continueront d'être négociées au point de base.

Vous trouverez ci-joint les caractéristiques révisées du contrat BAX.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter Richard Bourbonnière, vice-président, Opérations des marchés au (514) 871-3548.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no. : 147-2002

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : (514) 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Internet : www.m-x.ca

Tour de la Bourse
P.O. Box 61, 800 Victoria Square, Montréal, Quebec H4Z 1A9
Telephone: (514) 871-2424
Toll-free within Canada and the U.S.A.: 1 800 361-5353
Website: www.m-x.ca